

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1^{er} MARS

A LA CHAMBRE

LA QUESTION ATCHINOFF

Séance d'hier jeudi. — Deux demandes d'interpellation sont en instance. M. Delafosse avait l'intention de poser une question au ministre des affaires étrangères, sur la conduite du gouvernement en cette affaire qui a causé une émotion indéniable en Russie. D'autre part, M. Hubbard se serait mis d'accord avec M. Spuller pour interpellier samedi le gouvernement afin de lui permettre d'expliquer sa politique à l'extérieur.

C'est au milieu de l'attention profonde de la Chambre que le député des Alpes a exposé longuement, sous toutes ses faces, l'état de nos troupes, de nos finances, de notre administration au Tonkin. Il a embrassé toute cette question complexe de notre protectorat de l'Union indo-chinoise, en a mis en relief de saisissants détails, tels que la statistique lamentable des pertes faites depuis 1885 par notre corps d'occupation dans les engagements avec les rebelles et le douloureux tribut payé au choléra et autres épidémies mortelles. Total 36,500 hommes perdus !!!

Incident

M. Andrieux dit que ces chiffres étaient connus de M. Yves Guyot, que ce dernier les a obtenus du ministère de l'intérieur.

M. Yves Guyot répond qu'il n'en a jamais fait usage et qu'ils n'ont pu être remis à l'orateur que par suite d'un abus de confiance. (Mouvements.)

M. Andrieux reprend l'énumération des pertes.

M. Andrieux termine en demandant au Gouvernement, qui n'a pas la responsabilité de ce qui s'est passé, de se renfermer strictement dans la politique de protectorat et de se borner à occuper quelques points du rivage. (Très bien à droite.)

M. l'amiral Jaurès, ministre de la marine, dit qu'il n'a jamais cessé de croire à la possibilité de tirer de grandes ressources du Tonkin, qu'il maintient ce qu'il a déclaré au Sénat sur le caractère des habitants dont les pirates ne forment que la pire partie.

La situation sanitaire est bonne ; les derniers services médicaux sont satisfaisants. Le programme du Gouvernement donnera, dans quelque mesure, satisfaction à M. Andrieux.

Une voix aux centre : Ça lui est bien égal, à M. Andrieux !

M. Andrieux, qui est assis aux bancs des ministres, se retournant, dit : Je viens d'entendre une impertinence.

Plusieurs membres du centre se lèvent

M. Andrieux continuant : Aujourd'hui, moins que jamais, je suis disposé à supporter des impertinences.

Plusieurs voix : A l'ordre !

Le président invite M. Andrieux à quitter le banc des ministres.

Après quelques moments de tumulte, le président parvient à rétablir le silence.

L'amiral Jaurès termine en disant que la politique du Gouvernement consistera dans le

respect des traités, l'administration bienveillante, la suppression des postes militaires inutiles, l'engagement des indigènes à long terme. Le Gouvernement espère par ce moyen faire régner l'ordre et la paix. (Applaudissements.)

M. Gaillard demande la neutralisation du Tonkin. (Très bien ! sur divers bancs.)

M^r Freppel défend la politique de colonisation.

Après une discussion entre MM. Freppel, Perrin, Andrieux et Constans, l'ordre du jour pur et simple demandé par le gouvernement est adopté par 280 voix contre 214.

On jase encore des questions électorales. Les républicains de la Chambre ont examiné la proposition Laffon qui ne permet à un candidat de se présenter que dans deux circonscriptions au plus. Pourquoi ce chiffre deux ? Il est tout-à-fait illogique. Imposez la restriction complète, ou rien ; une candidature unique ou toutes les candidatures imaginables.

Les orateurs de la proposition ne réclamaient pas l'urgence, mais les bonapartistes et les boulangistes ont immédiatement comblé cette lacune, et M. Laffon a d'ailleurs opiné du bonnet. Ainsi, amis et ennemis, tous voulaient l'urgence ; au moment de voter, personne n'en voulait plus et la loi a été tout bonnement renvoyée aux bureaux.

Elle était pourtant bien simple à faire et ne se heurtait pas, comme la loi sur les enveloppes, à des difficultés pratiques ; mais elle soulevait une question de principes sur laquelle les fougueux orateurs ont divagué à l'envie.

« Il n'y a qu'un maître en France, c'est le peuple ! » criaient les boulangistes avides de se donner un maître. — Oui, répondaient les républicains, le peuple est le maître et ne peut cesser de l'être.

Là-dessus, républicains et bonapartistes se sont jeté à la face leurs méfaits réciproques. Ils en avaient long à dire, car ces apôtres enflammés de la souveraineté populaire l'ont cent fois tournée, trompée, violente, supprimée.

Les bonapartistes en 1831 ont d'abord fait leur coup, puis le sabre au poing ils ont dit au peuple : vote ou meurs. En 1870, les républicains ont, eux aussi, escamoté le pouvoir, puis, au milieu des circonstances les plus graves, ils l'ont gardé pendant six mois et il a fallu que M. de Bismarck les obligeât à consulter la nation. Ces choses-là ne s'oublient pas. Quant aux élections ordinaires, on sait que la pression administrative s'exerce sans pudeur sous la République comme sous l'Empire.

La Ligue des Patriotes

Le comité directeur de la Ligue des Patriotes fait publier la déclaration suivante :

« Le comité directeur de la Ligue des Patriotes, parlant et agissant au nom des deux cent quarante mille ligueurs de France, proteste avec la plus vive indignation contre les inqualifiables procédés du gouvernement parlementaire, désavoué par tous les patriotes,

qui n'a pas craint de faire verser le sang russe par des mains françaises.

» Le comité directeur ouvre immédiatement une souscription en faveur des familles des morts et des blessés de la mission Atchinoff à Sagallo et inscrit la Ligue des Patriotes pour une somme de mille francs.

» Vive la Russie ! Vive la France ! »

Pour le comité directeur, pour les vingt comités de Paris et pour les quatre-vingt-neuf comités de France et d'Algérie :

Le président,
Paul DÉROULÈDE.

Le délégué général,
Georges LAGUERRE.

Le secrétaire général,
Pierre RICHARD.

Nous doutons que, malgré leurs efforts, ces agités arrivent à se faire prendre au sérieux par le Czar.

La France a publié hier soir une première liste de souscription en tête de laquelle elle dit :

« L'incident de Sagallo, la mort des compagnons d'Atchinoff tués par des obus français, a produit en Russie et en France une impression douloureuse qu'il est de notre devoir d'effacer.

» Nous ouvrons donc une souscription pour élever un monument aux victimes de ce drame.

» Comme nous voulons conserver à notre souscription son caractère de sympathie populaire pour la Russie, comme nous désirons que les petites bourses y contribuent, toute somme supérieure à un franc sera refusée. »

On annonce l'envoi de témoins de M. Castellin, rédacteur de la France, au ministre Yves Guyot.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Dès l'arrivée au Palais-Bourbon des députés et journalistes, une vive émotion s'est manifestée. Les ministres avaient tenu à l'Élysée un conseil extraordinaire dont les délibérations étaient tenues secrètes. Un second conseil avait eu lieu une heure après la clôture du premier et on n'avait pu obtenir de l'entourage officiel des ministres que ce simple renseignement : « les ministres se sont occupés de la question du Tonkin. »

Vers deux heures, on apprenait qu'une troisième séance ministérielle avait été tenue au ministère de l'intérieur. Le procureur général de Paris y assistait. La circulaire de la Ligue des Patriotes, au sujet de l'incident Atchinoff, était le motif de ces divers conciliabules. Les ministres ont examiné les moyens légaux de répression à exercer contre cette association. Le bruit que sa dissolution avait été résolue a même circulé au Palais-Bourbon.

PERQUISITIONS ET MANDAT D'AMENER

Paris, jeudi, 7 h. 30 soir.

Un juge d'instruction, accompagné d'un commissaire de police et d'une vingtaine d'agents, opère, en ce moment, une perquisition dans le local où siège la Ligue des Patriotes, 9, place de la Bourse.

Le juge d'instruction a fait aussitôt appeler MM. Laguerre, Déroulède et Richard, tous trois signataires de la déclaration du comité

directeur de la Ligue des Patriotes, et leur a notifié qu'ils étaient inculpés de s'être livrés à des manœuvres pouvant amener un conflit avec une puissance étrangère.

Crime prévu par l'article 84 du Code pénal et puni de la déportation.

A l'heure actuelle, dix mandats d'amener ont été lancés.

Les perquisitions continueront dans la soirée chez les membres du comité directeur de la Ligue.

BRUTALITÉ ET NULLITÉ

Un de nos confrères reçoit de Russie une lettre qui fait suivre plusieurs extraits assez raides de la presse russe, relatifs à l'incident Atchinoff, de cette phrase : « Puissiez-vous n'avoir pas à regretter amèrement quelque jour cet acte d'imbécillité politique. »

Nous croyons qu'on a beaucoup surfait la personnalité du cosaque Atchinoff que d'autres journaux russes disent être une « honte pour la Russie » ; et on ne saurait admettre que cet incident, si regrettable qu'il soit, puisse altérer nos rapports avec la Russie.

Nous comprenons parfaitement que nos confrères de Pétersbourg n'aient pu rester indifférents à l'effusion du sang russe et à ce bombardement aussi ridicule qu'odieux d'hommes désarmés, mais ils avaient tort de croire et de faire croire à leurs lecteurs qu'il y a dans tout cela autre chose qu'une précipitation maladroite dans la transmission des instructions données par le gouvernement, suffisant nul et brutal dont nous venons de nous débarrasser pour ne pas d'ailleurs le remplacer par un meilleur.

La presse française à la presque unanimité a protesté contre le dernier exploit Floquet-Goblet, et s'il faut à la presse russe une réparation plus complète, elle l'a : la presse Crispi a félicité M. Goblet. C'est le coup de pied de l'âne.

INFORMATIONS

Un curieux détail à noter.

Sur les dix ministres qui composent le cabinet, il y a cinq Gascons : MM. de Freycinet, Constans, l'amiral Jaurès, Faye et Fallières.

Deux sont du Sud-Est : MM. Thévenet et Rouvier.

M. Yves Guyot est Breton.

M. Tirard est Parisien, s'il n'est plus Suisse.

Quant à M. Spuller, il est Bourguignon, depuis qu'il assure ne plus être Badois.

Il n'y a pas un seul ministre du Nord, et par ce temps d'élections générales ce fait a, croyez-le bien, une grande importance politique.

M^{me} LIMOUZIN ET M. CARNOT

M^{me} Limouzin, de célèbre mémoire, ayant reçu un billet d'une correction parfaite, l'invitant à se rendre à Saint-Lazare pour y purger les six mois de prison auxquels elle a été condamnée, a immédiatement adressé à M. le Président de la République une lettre où le grotesque se mêle à l'impudence et de laquelle nous extrayons le passage suivant :

« Mais, monsieur le Président, si ma pré-
vention a été cruelle, et plus cruelle encore la
peine dont, seule, j'ai été frappée, « n'ai-je
» pas encore servi mon pays, puisque, à la
» suite de ces événements, notre chère France
» a été remise en vos mains, vous, le descen-
» dant d'une grande famille vénérée en sa
» belle figure : LE GRAND CARNOT ?

» Jose, monsieur le Président, humble-
» ment supplier le petit-fils du grand Carnot
» de ne pas infliger à la petite-fille du grand
» Kléber, cette illustre victime de bien des
» ambitions, la livrée de la honte et de l'in-
» famie. »

M. Carnot s'était-il douté qu'il devait la pré-
sidence de la République à la Limouzin, la
complice des d'Andlau, Caffarel, Wilson et
autres inconnus et impunis.

LE DRAPEAU ROUGE

Le drapeau rouge vient de faire une nouvelle
apparition à Toulouse.

Ce scandale s'est produit à la cérémonie de
l'anniversaire de la mort de M. Duportal.

Le maire, M. Ournac, s'était rendu au cime-
tière pour recevoir, au nom de la ville, le mo-
nument que lui offrait le comité d'érection,
quand il aperçut à la tête d'un groupe un ci-
toyen porteur d'un drapeau rouge. Chose plus
grave, un des adjoints, M. Liagone, paraissait
être au nombre des manifestants.

Le maire se retira immédiatement et adressa
aux journaux une lettre pour justifier sa con-
duite.

L'incident a été porté lundi à la séance du
Conseil municipal; l'adjoint incriminé a dé-
claré qu'il n'avait aperçu l'emblème séditionnel
qu'à l'entrée du cimetière; il serait resté avec
les manifestants uniquement pour maintenir
l'ordre dans le cas de conflit. Le maire a pris
acte de ces paroles, et il a demandé au Conseil
d'approuver son attitude; l'unanimité des mem-
bres, moins neuf, s'est prononcée contre le
drapeau rouge.

SIX BAPTÊMES

Un baptême bien curieux a été célébré hier
à Paris, à l'église Saint-Honoré d'Eylau :

Six enfants d'une même famille se sont pré-
sentés devant les fonts baptismaux, quatre filles
et deux garçons. L'aîné a seize ans et le plus
jeune vient d'atteindre sa quatrième année.

Ce sont les six enfants de M^{me} veuve de An-
geli, née Springinsfeld.

Leur grand-père, M. Springinsfeld, était offi-
cier à Strasbourg au moment de l'échauffourée
célèbre de 1836, et le prince devenu plus tard
l'empereur Napoléon III, pour lui témoigner sa
reconnaissance, le dota et la maria à l'une de
ses parentes, M^{lle} Stephanini.

Leur père, M. de Angeli, soldat de l'armée
de Garibaldi, avait voulu qu'ils puissent choi-
sir eux-mêmes leur religion à leur majorité et

s'était opposé à leur baptême. Mais, à son lit
de mort, le garibaldien modifia ses idées et
pria sa femme de faire entrer ses enfants dans
la religion catholique.

Voilà pourquoi, dans l'église Saint-Honoré
d'Eylau, on a vu, hier soir, six baptêmes.

Les six marraines ont été choisies par M^{me}
Tresse, une amie de la famille, et les six par-
ains par M^{me} veuve Springinsfeld, la grand'-
mère des six enfants.

NOUVELLES MILITAIRES

L'INCIDENT DE CAMBRAI

Une de ces dernières nuits, les trois quarts
des instruments de la fanfare du 6^e cuirassiers
ont été écrasés sous les pieds et complètement
mis hors de service.

Le colonel, irrité, et à bon droit, d'un pareil
acte de sauvagerie, a ordonné des recherches
pour en connaître l'auteur. Personne ne se
nommant, il a consigné tout le régiment le sa-
medi, le dimanche et le lundi jusqu'à 6 heures
du soir.

Il a été question, pour un moment, de faire
payer par les soldats et les chefs le chiffre des
dégâts.

LE FUSIL LEBEL EN ALLEMAGNE

En présence de la supériorité officiellement
reconnue du fusil Lebel, l'Allemagne vient de
suspendre la fabrication de son fusil à répé-
tition gros calibre, et le directeur de la fabrique
autrichienne de fusils Mannlicher est en ce
moment à Berlin où il négocie, avec le ministre
de la guerre, la livraison de 400,000 fusils
petit calibre, qui seront confectionnés dans les
manufactures autrichiennes, outillées *ad hoc*.

Le traité va être signé sous peu.

Toutefois, la maison Mannlicher ayant ga-
ranti à son gouvernement que ses propres
commandes n'en souffriraient pas de ralentis-
sement, celles de l'Empire allemand ne pour-
ront être totalement livrées avant deux ans.

LES CHIENS POUR LE SERVICE MILITAIRE EN ALLEMAGNE

Il vient de se fonder à Berlin une société
qui porte le nom de « Juno » et qui s'occupe
exclusivement de dresser des chiens pour le ser-
vice militaire. Jusqu'ici la société n'avait dressé
les chiens que pour les services des correspon-
dances et des reconnaissances; aujourd'hui
elle s'efforce de leur apprendre à porter des
munitions aux postes avancés au milieu des
combats et des batailles.

Les munitions seraient renfermées dans de
petits sacs attachés au cou des chiens. La na-
ture et la dimension de ces sacs ne sont pas en-
core arrêtées. La question sera mise à l'étude
dans le courant de mars.

Le prêtre la regarda un instant, il cherchait
en vain le mot de cette énigme. Puis il se tourna
vers l'autel, ploya le genou, ouvrit la balu-
strade et descendit l'église.

Deux ou trois pauvres gens y égrenaient
leurs rosaires. Une femme attendait près du
confessionnal, une vieille paysanne, charpen-
tée comme dans l'ancien temps, alors qu'on
était solide. Elle ne se voultait pas trop, et ses
vieux membres, maigres comme des échalas,
tremblaient à peine. Son œil noir était encore
vif sous l'ombre vigoureuse de l'arcade sour-
cillière. L'âge avait creusé ses traits sans leur
ôter leur régularité sculpturale. Elle était pau-
vre, ses vêtements de *pillou* le disaient assez.
Mais ni la misère ni le déclin de la vie ne pou-
vaient lui enlever un caractère marqué de cou-
rage et de grandeur. On les trouve encore au
fond de nos campagnes, ces femmes d'autre-
fois. Sous leurs cheveux blancs, elles ont des
beautés de médailles antiques. Même dans des
hailons, elles inspirent le respect. Elles n'ont
pourtant jamais fait que prier, aimer leur fa-
mille, vaquer au travail et souffrir... sans même
se douter que chaque jour imprimait davantage
sur leur physionomie le reflet de leur vie pure,
austère et laborieuse.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

L'avancement dans la cavalerie

Le 1^{er} décembre 1876, la Direction de la ca-
valerie faisait signer au Président de la Répu-
blique un décret portant nomination de 33
lieutenants de cavalerie au grade de capitaine,
dont :

16 au tour du choix.
16 au tour de l'ancienneté.
1 au tour de la non-activité.

C'était contraire à la loi qui accordait et qui
accorde encore les deux tiers des places à l'an-
cienneté.

Depuis lors, les errements de cette Direction
n'ont guère varié.

Relevons par exemple les promotions qui
ont eu lieu depuis le décret précité et, pour ne
pas trop éloigner les recherches, celles du 1^{er}
janvier 1888 jusqu'au 22 septembre même
année. Nous trouvons 109 lieutenants de cava-
lerie promus au grade de capitaine, dont 54 au
choix et 55 à l'ancienneté.

Si l'on se reporte aux listes d'admission à
Saumur, cette mine intarissable de tours hors
tour, nous voyons pour l'année scolaire 1888-
1889 :

Lieutenants de 1885....	12
— — 1886....	12
— — 1887....	19

Passons maintenant à la filière créée seule-
ment dans la cavalerie à l'usage des officiers
comptables.

En réorganisant l'École de cavalerie, l'au-
teur du décret du 25 mai 1883 ne faisait au-
cune exception. Dans son esprit, tous les sous-
officiers candidats officiers devaient passer par
Saumur et y faire preuve d'aptitude.

Mais la 2^e Direction, par son arrêté du 5 avril
1886, en dispensa les sous-officiers candidats
aux emplois d'adjoint au trésorier et de porte-
étendard.

C'était créer parmi les sous-lieutenants sor-
tant du rang une catégorie privilégiée ou sacrifi-
fiée : privilégiée, si les lieutenants nommés sans
subir les épreuves de Saumur conservaient les
mêmes droits à l'avancement que leurs cama-
rades passant par toute la filière des examens;
sacrifiée, s'ils devaient être condamnés à rester
dans la comptabilité toute leur vie, malgré
leurs aptitudes au commandement.

Il n'y avait pas à sortir de ce dilemme, si
l'arrêté du 5 avril eût émané de l'autorité sou-
veraine. Mais il n'en sortait pas, et le ministre
a dû le reconnaître.

Seulement, au lieu d'abroger les dispositions
de l'arrêté de 1886, M. de Freycinet, par sa
décision du 28 janvier 1889, impose aux sous-
lieutenants nommés sans passer par l'École, les
fonctions de comptable pendant quatre années.

Lorsqu'elle vit venir le curé, la vieille pay-
sanne s'enfonça dans le confessionnal. Le prê-
tre y entra de son côté, et le saint entretien
commença entre eux.

Il y avait déjà longtemps que Joséphe était
prosternée. Elle se releva, enfin, et se mit à
regarder autour d'elle. Tour à tour elle exa-
mina les vitraux où chatoyait la lumière mati-
nale, les sculptures si joliment dentelées des
archivoltes, des chapiteaux et des clés de voû-
tes, les rétables où le symbolisme débordait,
les niches fleuronées des saints, les statues
naïves, les petits reliquaires de bois attachés
aux murailles et où l'on voit des crânes, me-
mentos sévères qui, dans certaines églises du
Finistère, enseignent sans réplique les néants
d'ici-bas.

Quelques chaises erraient dans le haut du
transept, mais elles étaient comme égarées. Des
bancs massifs, immuables, s'alignaient dans
toute l'église, et leur couleur de vieux chêne
brun s'harmonisait bien avec le ton sombre et
verti du granit.

A l'angle de la nef et du transept, c'est-à-
dire à l'endroit le plus apparent de l'église, un
de ces bancs s'exhaussait au-dessus de ses voi-
sins. Il se donnait un air pompeux, domina-

Etant donné l'arrêté du 5 avril 1886, on ne
peut pas dire que cette décision soit injuste.

Il faut bien que les sous-officiers qui ont
sauté par-dessus Saumur offrent quelque com-
pensation au service.

Mais cette décision nous semble insuffisante.
Nous eussions voulu voir remettre tous les
sous-officiers sous la même ligne, les voir
réunis sous la même règle; en un mot, les voir
tous envoyés à Saumur.

Par ce moyen, les premières dispositions de
la circulaire du 28 janvier n'eussent pas exposé
le ministre à nommer ultérieurement aux fon-
ctions de capitaine-commandant des officiers
trésoriers ou d'habillement n'ayant pas, comme
leurs camarades, subi toutes les épreuves im-
posées par le règlement fondamental de
1883.

Pour sortir de cette situation fautive, pour
faire cesser l'anomalie résultant de toutes ces
décisions issues du « bon plaisir », deux
moyens s'offrent au ministre : ou revenir pu-
rement et simplement au décret de 1883, ou
donner tous les emplois de comptable et de
major dans les corps aux officiers d'adminis-
tration du cadre des bureaux de l'intendance.

Il est urgent de prendre une décision à cet
égard, afin d'éviter des abus qui engendrent le
mécontentement dans la cavalerie.

(Progrès militaire.)

Dans un long article sur le général Cornat,
qui, comme nous l'avons annoncé hier, vient
d'être atteint par la limite d'âge, le *Figaro* dit
notamment :

« A peine avait-il quitté l'École polytech-
nique que Cornat, nommé sous-lieutenant de
cavalerie, fut envoyé à Saumur, dont il suivit
les cours, en même temps que son camarade
L'Hotte, son cadet de quelques mois. Mais,
tandis que ce dernier parcourait toute la car-
rière, maintenu dans le cadre du professorat
des Ecoles, Cornat partait pour l'Algérie, où il
franchit successivement les grades de lieute-
nant et de capitaine dans nos régiments de
chasseurs d'Afrique.

» Le général Cornat se trouve, au moment
où l'atteint la limite d'âge, le deuxième plus
ancien des généraux français en activité de ser-
vice; le plus ancien de tous (le doyen) est le
général de Galliffet, plus... jeune que le gé-
néral Cornat de près de sept ans... Il est assez
curieux de constater cette situation, à laquelle
arrivent rarement deux généraux sortis de la
cavalerie.

» Au physique, le général Cornat est grand,
mince; il monte remarquablement bien à che-
val. Il avait épousé une des filles du général
de cavalerie Mavet; il en a eu un fils, actuelle-
ment engagé volontaire à Libourne, et une fille,
qui va se marier prochainement, à Bordeaux.
L'autre fille du général Mavet avait épousé le

teur, qu'expliquait facilement le blason sculpté
au milieu de son dossier. Joséphe reconnut
vite ce blason. Elle l'avait déjà vu tant de fois
dans les ornements du château! C'était donc
là le banc seigneurial, le sien! Elle s'y agen-
ouillera dans quelques jours en face de
toute la paroisse. Elle eut envie d'y entrer.
Elle voulut l'ouvrir. La targette résista. José-
phe la repoussa davantage, elle résista encore.
Joséphe la saisit des deux mains et tira violem-
ment. La targette ne céda pas. Seulement elle
grinça comme une vieille girouette. La rouille
lui ôta le mouvement; mais, en retour, elle
la colorait de toutes les ardeurs de l'ocre. De-
puis combien de temps le banc seigneurial
était-il clos ?

Le fen monta au visage de Joséphe. M. de
Kerdu était trop amoureux, trop jaloux de son
domaine pour ne pas revendiquer en tout lieu
les droits du châtelain de Plouédic. Osait-il
donc donner à des Bretons, à ces croyants ro-
bustes, le spectacle d'une rupture avec Dieu!
Lui, le seigneur qui devait l'exemple à tous!
Quel scandale ! . . .

A Paris, il sortait le dimanche comme les
autres jours. Allait-il à la messe ou, simple-
ment, se promener? La plus triste des répon-

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

Joséphe s'absorbait de plus en plus dans son
épanchement et ses pleurs. Elle n'entendit pas
ouvrir la porte de la sacristie. Un prêtre en sor-
tit et traversa le sanctuaire. Ce prêtre atteignait
la vieillesse. Son aspect était calme, digne,
d'une extrême simplicité, sa physionomie douce
et intelligente. Au moment où il s'approchait
de la balustrade, il s'arrêta presque, tant il fut
surpris. Quelle était cette étrangère, si jeune,
si recueillie, si affligée? La parfaite distinction
et l'élégance native de la femme de race se
trahissaient en elle, malgré la sobriété de ses
vêtements de deuil. Tous les habitants des ma-
noirs voisins étaient connus du père de la fa-
mille chrétienne. Aucune brebis ne gémissait
sans que sa plainte retentit promptement dans
l'âme du pasteur... D'autre part, Plouédic n'é-
tait pas un de ces lieux où les voyageurs font
halte... D'où pouvait donc surgir cette tou-
chante apparition?

général Zentz, l'ancien commandant du 11^e corps d'armée.

» En somme, empressons-nous de conclure que la cavalerie verra partir avec regrets un chef qui s'est montré, en toute circonstance, digne des commandements qui lui ont été confiés ! »

INSTRUCTION PRIMAIRE. — Sont nommés instituteurs titulaires : à Saint-Cyr-en-Bourg, M. René-Étienne Onillon ; à Ambillou, M. Constant Goisnard.

LES GRANDES VACANCES

Il serait question, à l'occasion de l'Exposition, d'accorder aux élèves de nos établissements universitaires (lycées et collèges) un congé exceptionnel, du 12 juillet au 1^{er} octobre.

PLUS DE RHUMES EN CHEMIN DE FER

Les compagnies de chemin de fer paraissent vouloir adopter, pour préserver les voyageurs des courants d'air, un petit volet en bois ou en tôle, de quatre centimètres de saillie, adapté perpendiculairement aux parois extérieures des wagons, contre le montant des fenêtres. Cette invention a pour but de mettre les voyageurs complètement à l'abri des courants d'air et de tous les inconvénients auxquels on est exposé pendant la marche du train, lorsque les fenêtres du compartiment sont ouvertes.

CHOLET. — Le 25 février, M. Charbonneau se disposait à partir par le train 455, venant de la Possonnière, lorsqu'en voulant traverser la voie, il est tombé sur les rails, alors que le train n'était plus qu'à une faible distance.

M. Dubois, sous-chef de gare, s'étant aperçu de l'accident et n'écoulant que son courage, s'est élancé au-devant; il a été assez heureux pour pouvoir, au péril de sa vie, préserver ce malheureux d'une mort certaine; il l'a pris à bras-le-corps pour le retirer de la voie et n'a pu que se jeter de côté avec son fardeau, lorsque la machine est arrivée sur eux, blessant gravement à la tête M. Charbonneau et légèrement à la main gauche son sauveteur.

UN BALLON. — On mande des Sables-d'Olonne, 25 février :

« Un ballon monté par quatre hommes et venant du nord-est est passé sur la ville, dirigé par les vents dans la direction sud de l'Île-de-Ré. »

LA TACHE ROUGE DE CHENONCEAUX

Lorsque, en avril 1871, nous visitâmes plusieurs des champs de bataille de l'armée de la Loire, nous fîmes une excursion à Chenonceaux, le splendide château construit sur le Cher, dont la fortune a été si diverse, et qui,

se se faisait tout à coup au doute qui, tant de fois, avait tourmenté l'esprit de la jeune fille. Et encore, ô humiliation ! le banc seigneurial n'était pas oublié. Un balai s'y plongeait, il montrait le bout de son manche à travers les accoudoirs sculptés. Il attendait le sacristain, sans doute. Par indignation peut-être, ou par mépris, on laissait subsister cet implacable scellé qui devenait un témoignage. Mais on respectait, on entretenait le banc seigneurial, tant bien que mal, par-dessus ses bords...

A ce moment, la vieille femme sortit du confessionnal. Le curé reparut aussi, et tandis que sa pénitente se mettait à genoux, il l'interpella :

— Mère Bellah, est-ce que vous êtes seule ?

— Ia, monsieur le recteur.

— Mais quelqu'un de chez vous va venir vous chercher ?

— Ia, quand il aura mis les bêtes en champ, Loïzik passera par ici.

— Vous trouverez tous les deux de la soupe au presbytère

— C'est trop de bonté, pour sûr.

— Venez ensemble, venez, dit le prêtre en ajoutant, comme adieu, un sourire paternel.

Il remonta l'allée de la nef. Au bruit de ses

après avoir été le gai séjour de souverains et d'hommes célèbres, est devenu, signe des temps, la propriété d'une société financière.

Le gardien, ancien soldat, invalide mais homme de décision, nous raconta pendant notre visite un curieux épisode de l'occupation allemande.

Ce récit montrera une fois de plus que le courage et la probité ne furent pas des vertus ou des qualités pratiquées généralement par les soldats d'outre-Rhin.

C'était pendant l'armistice; l'état-major prussien avait demandé, ou plutôt exigé de pouvoir faire visiter le château par des détachements du corps d'armée occupant Tours et les environs.

A la suite de ces visites, on s'aperçut plusieurs fois de la disparition de divers objets et, malgré la surveillance la plus active, on ne pouvait prendre les voleurs sur le fait.

Les plaintes faites n'ayant donné aucun résultat, le gardien résolut de corriger sérieusement le premier soldat allemand qu'il prendrait sur le fait.

Un jour, un détachement prussien visitait la grande salle du château où un assez grand nombre de tableaux décoraient encore la muraille lorsque, ne se croyant pas surveillé, il vit un soldat décrocher un petit tableau placé à sa portée et le glisser vivement sous sa tunique.

D'un bond, dit le gardien, je fus près du soldat prussien et, après lui avoir arraché le tableau de sous sa tunique, je lui envoyai un tel revers de main, qu'il tomba sur le parquet, à cet endroit, en perdant le sang par le nez et par la bouche.

Vraiment, j'avais frappé un peu fort.

Un dizaine de Prussiens firent mine de se précipiter sur moi, mais je les tins à distance à coups de cadre.

Le chef du détachement intervint et fit évacuer la salle.

Depuis ce jour, et à notre grande satisfaction, les visites par détachement furent supprimées.

Longtemps, le parquet a gardé la marque d'une large tache de sang, à l'endroit où le soldat voleur était tombé.

Cette tache existe-t-elle encore vers le milieu de la salle ?

Si oui, nous conseillons aux nouveaux propriétaires de l'y laisser comme un souvenir de l'année terrible, qu'il ne faut jamais oublier.

GEORGES DE ROINVILLE.

Ce n'est pas tout que de posséder de blanches épaules, une gorge opulente... Que serait-ce si on ne pouvait les montrer en soirée, au bal, au théâtre ? Comment les montrer si l'on a la poitrine délicate, si l'on s'enrhume pour un rien ? Un conseil en passant à nos belles mondaines : au moindre refroidissement, prendre dans le jour deux cuillerées de *Sirope de Regnaud* (préparé, 19, rue

pas, Joséphe, penchée de nouveau vers la serrure paralysée, leva la tête. Elle vit le prêtre et, aussitôt, s'avança vers lui.

— C'est sans doute à monsieur le curé de Plouédic que j'ai l'honneur de parler ? dit-elle avec le plus grand respect, mais avec cette aisance que donne l'habitude du monde et qui, pour l'instant, s'augmentait chez elle du sentiment de sa haute situation dans le pays.

— Oui, madame.

— Auriez-vous la bonté, monsieur le curé, de m'accorder une minute d'entretien ?

— Veuillez alors, madame, me suivre à la sacristie.

Il l'introduisit dans l'étroite annexe.

— Je vous prie d'excuser la liberté que je prends, dit la jeune fille. Mais je ne voudrais pas, sans vous en prévenir, faire toucher au mobilier de l'église.

La surprise augmenta sur le visage du recteur; Joséphe continua :

— Parmi les ouvriers de Plouédic, il doit y avoir des serruriers ?

— Il y en a un, madame.

— Aujourd'hui même, je lui ferai donner l'ordre de changer la serrure du banc seigneurial.

Jacob, maison L. Frère; le flacon 2 fr. 50 dans les principales pharmacies) et une troisième cuillerée au moment du coucher.

Rhumatisants, lisez !

Lafite (Lot-et-Garonne), le 6 novembre 1888. — Une femme de ma commune souffrait depuis un mois d'une douleur rhumatismale depuis le genou jusqu'au bout du pied; elle marchait très difficilement; après s'être frictionnée pendant 7 à 8 jours avec le Baume Victor (2 fr. le flacon), elle a été guérie complètement. Je vous autorise à publier ce résultat.

DEYME, facteur.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 février 1889.

Les traces du petit mouvement de recul survenu hier commencent à s'effacer. Le 3 0/0 remonte à 85.32 et le 4 1/2 0/0 à 104.67.

L'action du Crédit Foncier s'avance à 4,382.50. C'est par les soins de cette institution que se fera le 7 mars prochain l'emprunt de conversion de la Dette Tunisienne. Les titres nouveaux sont émis à 482.50 avec intérêt annuel de 17.50. Les obligations foncières et communales restent très fermes; leurs prix sont encore susceptibles d'une large amélioration.

La Société Générale s'est traitée à 497.50. La Banque d'Escompte conserve un bon courant d'affaires de 555 à 557.50.

Les Dépôts et Comptes Courants ont progressé de 607.30 à 608.75.

La Banque de Paris revient vers ses plus hauts cours; on est à 904.25. Le 6 mars, cette société mettra en souscription publique 40,000 obligations 3 9/0 de la province de Bahia (Brésil). Cette province, qui pour la première fois fait appel au crédit extérieur, est sans contredit l'une des plus fertiles et des plus riches de l'empire. Son commerce d'exportation se développe rapidement, au fur et à mesure de la mise en valeur des richesses naturelles de son territoire. Sa situation budgétaire est excellente. Au prix d'émission fixé à 480 fr., ce placement constitue un revenu de 5 1/4 0/0.

Le Panama est plus ferme à 48.

Les obligations foncières des Immeubles de France se négocient de 382.50 à 383.

La Compagnie la Fusion des Gaz, propriétaire de 26 usines éclairant 26 villes importantes, n'a aucune dette. Ses actions peuvent donc être assimilées à de véritables obligations puisqu'elles en ont la garantie intrinsèque. Au prix auquel la Banque de l'Ouest est en mesure de procurer des titres, l'action Fusion des Gaz représente un placement à plus de 6 0/0, et il y a un coupon à encaisser dans un mois.

L'obligation des Chemins Économiques est à 369.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 4 Mars 1889

LES JOCRISSES DE L'AMOUR

Comédie en 3 actes, par MM. Théodore Barrière et Lambert Thiboust.

Le spectacle commencera par

LES RENDEZ-VOUS BOURGEOIS

Opéra-comique en 1 acte, paroles d'Hoffmann, musique de Nicolo.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

— Du banc seigneurial ! Vous voulez ouvrir le banc seigneurial !

— Ah ! monsieur le curé, dit Joséphe, votre étonnement m'est bien pénible. Il me prouve à quel point mon grand-père s'est rendu étranger à tout acte religieux ! Mais les choses vont changer. Tant que je serai à Plouédic, du moins, ce scandale cessera. Désormais, je paraîtrai la première à tous les offices solennels, je me ferai un devoir de cette exactitude, d'autant plus qu'envers Dieu et envers tous ces bons paysans, j'accomplirai une réparation... Je suis M^{lle} de Kerdu.

— M^{lle} de Kerdu !

A son tour, Joséphe fut surprise. Elle voyait l'étonnement du curé se changer en stupéfaction. Presque intimidée, elle reprit :

— Ignorez-vous donc que M. de Kerdu avait une petite-fille ?

— Mademoiselle, je le savais... vaguement.

— Il y a donc bien peu de relations entre vous et mon grand-père ?

— Il y en a, mademoiselle, quelques-unes, à l'occasion... Pas très suivies, c'est vrai. Oh ! croyez-le bien, ajouta-t-elle, ce n'est jamais de mon côté que la réserve est venue.

Joséphe ne répondit que par un soupir. Le

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

SAMEDI 2 MARS. — Haydée, opéra en 3 actes.

Trois personnes de ma paroisse, qui ont fait usage de vos *Pilules Gicquel*, se montrent très satisfaites des effets obtenus contre la migraine et surtout contre des constipations chroniques, invétérées, qu'aucun remède n'avait pu soulager. J'en ai moi-même fait usage et je regrette de n'avoir pas connu plus tôt vos excellentes *Pilules Gicquel*.
SABATIER, curé de Salles d'Aude.
1 fr. 50 la boîte, dans toutes les pharmacies.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jendis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BAISSE de PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes 4 fr. »

Hors ville » 90

Haricots verts supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes 90 cent.

Hors ville 80 —

Défiant toute concurrence comme qualité.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

LE PLUS DÉLICAT des desserts de Thé de Chine LE DÉLICIEUX BAULT

Importateur, Nantes. Son arôme exquis et son goût distingué le mettent bien au dessus de tous les autres théés connus. Demandez-le chez votre épicière et exigez la marque, une *Théière*.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Eau Gorlier

pour la BEAUTÉ DU TEINT et l'hygiène de la Peau, lui donne un velouté naturel et fait disparaître Hâle, Gerçures et Irritations.

Pharmacie ROUSSEL, à MEAUX ET CHEZ LES COIFFEURS ET PARFUMIERS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

recteur continua :

— On disait, depuis quelque temps, que M. de Kerdu était à Paris pour affaires de famille ?

— Il s'agissait de mon mariage, dit Joséphe, répondant ainsi à la question que le curé n'avait pas osé formuler complètement. Mais, à la veille d'être béni, mon mariage a été retardé pour longtemps peut-être. Je n'ai plus au monde que mon grand-père. Pour ne pas me laisser seule à Paris, il a dû me ramener avec lui.

Son long voile de deuil complétait la révélation.

— Je suis arrivée il y a deux jours seulement, continua-t-elle. Ce matin, j'ai voulu venir à l'église. J'ai vu (pourquoi ne l'avouerais-je pas ?), j'ai vu des choses qui m'ont bien affligée. Ce banc qui ne peut plus s'ouvrir, cette tombe presque misérable, séparée de celles des autres membres de la famille...

Le curé la regarda en face.

— Ah ! reprit-elle avec effusion, je suis contente, maintenant, de passer quelque temps à Plouédic. Moi, du moins, je prierai pour ces pauvres morts et, soyez-en sûr, monsieur le curé, je ferai de mon mieux pour donner le bon exemple aux vivants.

(A suivre.)

FAILLITE CLÉMOT

Les créanciers de la faillite du sieur Clémot, Louis, marchand de bois à Vihiers, sont invités à remettre au syndic, M. Doussain, expert-comptable à Saumur, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre indiquant les sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment les déposer au greffe du Tribunal de commerce contre récépissé. La vérification des créances commencera le mercredi 20 mars 1889, à 10 heures du matin, en présence de M. Vinsonneau, juge-commissaire, dans la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur.

(163) Le Greffier, COLLIN.

Et de M^e VICTOR GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, successeur de M^e CLOUARD.

VENTE

Aux enchères publiques

Le DIMANCHE 10 MARS 1889,

à la mairie de Villeberrier,

En neuf lots

DE

DEUX MAISONS

ET DE

Divers Immeubles

Consistant en :

TERRES, PRÉS, VIGNES et JARDINS

Le tout situé commune de Villeberrier.

Mise à prix totale : **11,700 fr.**

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière ;
2^o A M^e VICTOR GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

PETITE MAISON de MAITRE

Avec jardin et dépendances
Située à la Croix-Cassée, commune de Villeberrier,

Joignant MM. de Cordose et Belanger.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (154)

A Vendre ou à Louer

Jolie petite Propriété

Située route de Dampierre.

Comprenant : chambre, grenier, jardin avec pavillon sur la route.

S'adresser au bureau du journal.

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le JEUDI 7 mars 1889, à 4 heures du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n^o 55.

Il sera vendu :

Armoires, buffets, commodes, table à rallonges et autres, bureau, console, lits en fer, chaises, guéridons, glaces, pendules, rideaux, tapis ;

Matelas, oreillers, édredons, draps, nappes, serviettes, chemises, essuie-mains, vêtements, calorifères, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets

Au comptant, plus 10 0/0.

Études de M^e PROUX, commissaire-priseur, et de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par suite de saisie-gagerie

DU MATÉRIEL

DESTINÉ A L'EXPLOITATION DES

TRAMWAYS SAUMUROIS

Le LUNDI 4 mars 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, quai de Limoges, numéro 5, au dépôt du matériel de la Compagnie des Tramways,

Il sera vendu :

Six wagons neufs de voyageurs, onze wagons de transports, deux wagonnets, trois locomotives, un bassin en tôle, deux cents traverses, cinquante rails, un treuil, deux aiguilles, une voie mouvante servant de raccord, grille, forge, soufflet, enclumes, outils, établis, ustensiles de forge, deux tables, ardoises, briques, un hangar monté sur piliers en métal et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir,

Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur

Avec vastes Magasins, Caves, Remises et Ecuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n^o 28.

FUMIERS MILITAIRES

L'Entrepreneur des FUMIERS MILITAIRES de l'École de Saumur prévient MM. les Propriétaires et Cultivateurs, qu'il vend les Fumiers à francs le mètre cube pris dans les dépôts, ou rendu à destination, à prix débattu, suivant les distances de transport.

S'adresser au Préposé, rue des Ecuries, à Saumur. (104)

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

M. JOUBERT, costumier des théâtres de Paris, tient à la disposition du public un assortiment complet de costumes, à vendre ou à louer, à des prix surprenants de bon marché.

Dépôt place de la Bilange, n^o 17.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, Guéris par

LE SIROP ET LA PATE PECTORALE DE A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

LA PÊCHE de l'ÉTANG du BELLAY

s'ouvrira le 6 mars et continuera pendant tout le mois.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Rue de la Petite-Bilange, n^o 34, près la place du port Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (36)

A VENDRE OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889.

JOLIE PROPRIÉTÉ

DITE L'ERMITAGE.

Située commune de Bagneux, route du Pont-Fouchard, à 1 kilomètre de Saumur.

Comprenant :

Maison d'habitation, beaux jardins, clos de vigne et servitudes.

S'adresser, pour traiter, à M. DUPONT, propriétaire, qui l'habite.

Transfert d'Étude

L'ÉTUDE de M^e POIRIER, huissier à Allonnes, est transférée à Saumur, rue du Temple, n^o 17.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

UN ancien commerçant, âgé de 40 ans, désire un emploi quelconque à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

AU COIN DE RUE

Draperies & Nouveautés

ON DEMANDE UN EMPLOYÉ

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

34^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

ADMINISTRATION :

15, rue de Tournon, Paris

Franco à domicile, pour un an.... 6 fr.
— pour six mois. 3 fr. 50
— pour trois mois. 2 fr. 50
Étranger (Union postale) 9 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos. La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 FÉVRIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	85 35	Banque de France	3730	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	388 50	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	88 50	Banque d'Escompte	556 25	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	485 50	Compagnie parisienne du Gaz	518 50
4 1/2 1883	104 60	Comptoir d'Escompte	1010	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	487	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	352
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1377 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	478 50	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb à 1,000	64
Oblig. 1855-60 3 0/0	531	Crédit Industriel et Commercial	723 75	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	391	— 6 0/0 2 ^e série	61 55
— 1865 4 0/0	523	Crédit Lyonnais	465	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	471 50	— obligations à lots	135
— 1869 3 0/0	409	Crédit Mobilier	608 75	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500	601
— 1871 3 0/0	400	Dépôts et Comptes courants	495	Est 3 0/0 anc. r. à 500	396 50	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	523	Société Générale	811 25	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	405 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	104 50
— 1876 4 0/0	523	Est	1362 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	407	— 1870 5 0/0	102
— 1886 3 0/0	396 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1195	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	406	— 1884 5 0/0	103 40
Bons de liquidation	526	Midi		Ouest 3 0/0 anc. r. à 500		— 1889 4 0/0	92
		VALEURS ÉTRANGÈRES					
		Nord	1772 50				
		Orléans	1390				
		Ouest	945				
		Compagnie parisienne du Gaz	1450				
		Transatlantique	600				
		Canal de Panama	47 50				
		Suez	2275				
		VALEURS ÉTRANGÈRES					
		Autrichien 4 0/0 or.	94 25				
		Dettes d'Égypte 6 0/0	448				
		Extérieur 4 0/0	76 10				
		Hongrie 4 0/0 or.	85 90				
		Italie 5 0/0	96 65				
		Portugal 4 1/2					